

Motion du Conseil du Conseil de Surveillance

Séance du 24 novembre 2021

Après de nombreux échanges au cours de ces derniers mois, entre le Président du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Louis-Pasteur, l'ARS et le CHRU Minjoz de Besançon au sein du Groupement Hospitalier de Territoire sur le devenir de la chirurgie au centre hospitalier de Dole, les membres du conseil de surveillance constatent :

- que le projet de création de nouveaux blocs opératoires est acté. Ce projet s'inscrit pleinement dans le renforcement du partenariat entre les deux établissements hospitaliers, la volonté de maintenir de la chirurgie publique à Dole tout en proposant à la population du bassin de vie des disciplines nouvelles qu'ils espèrent durables ;
- que, malheureusement, les départs des chirurgiens Dolois, non remplacés, ont comme conséquence à courts termes de placer la permanence des soins dans une situation préoccupante ;
- que, tout en reconnaissant les très nombreuses mises à disposition à l'hôpital de Dole, de professionnels de médecine en temps partagé, du CHRU de Besançon, les moyens affectés au Centre Hospitalier de Dole ne répondent cependant pas, à ce stade, aux besoins chirurgicaux nécessaires pour assurer cette permanence des soins ;
- que l'absence de permanence des soins mettra de facto en très grande difficulté les actes chirurgicaux des chirurgiens dolois encore en poste ; que le projet médical n'est pas encore rédigé ; que, malgré les demandes du Président du conseil de surveillance auprès de l'ARS, la nouvelle convention de partenariat n'a pas été passée afin de remplacer celle signée à Dole le 14 décembre 2018, désormais obsolète ; Les procédures, si la permanence des soins disparaît à Dole, n'ont donc pas à ce jour été définies notamment concernant la prise en charge des patients arrivant aux urgences de Dole et ayant des besoins d'actes chirurgicaux immédiats ;
- que la mise en place des consultations avancées par les praticiens bisontins pour la chirurgie ambulatoire dans l'attente des nouveaux blocs chirurgicaux du Centre Hospitalier de Dole, reste à ce jour à compléter ;

Face à cette situation, le conseil de surveillance réunit ce jour mercredi 24 novembre sous la présidence du maire de Dole, exige de l'Agence Régionale de Santé :

- qu'elle s'implique fortement face à une situation qui n'a que trop duré. Depuis des mois, la situation de la chirurgie et son avenir à Dole restent flous et la formalisation par écrit est absente ;
- que cette implication permette de répondre aux besoins primaires d'un bassin de vie de 100 000 habitants, d'assurer la permanence des soins chirurgicaux y compris des actes d'urgences classiques ; de rechercher les chirurgiens nécessaires pour garantir cette permanence ;
- que tout chirurgien qui souhaiterait s'installer au sein de notre centre hospitalier puisse le faire dans le cadre d'un partenariat avec le CHRU Minjoz.

En conclusion, le conseil de surveillance tient à rappeler :

- son accord sur la construction des nouveaux blocs et son soutien au projet ;
- son attachement au partenariat avec le centre hospitalier régional universitaire Minjoz de Besançon dans plusieurs disciplines de médecine en temps partagé et au travail collaboratif avec le CHRU ;
- que pour autant, il émet une opposition à la disparition de la chirurgie d'urgence et de la permanence des soins, les patients du bassin de vie du centre hospitalier de Dole étant en droit d'avoir des réponses adaptées à leurs besoins en professionnels de santé et en prise en charge.

Il tient à rappeler également :

- toute l'utilité d'une permanence des soins chirurgicaux et d'urgence afin de pérenniser le service des urgences et celui de la maternité. Cette permanence des soins étant un élément supplémentaire pour maintenir et assurer dans l'avenir de ces services.
- qu'il regrette, que très régulièrement depuis 15 ans, soit opéré un recul progressif des services de médecine de proximité ;
- et qu'il estime que l'hôpital de Dole doit nécessairement avoir les moyens de maintenir une permanence des soins chirurgicaux, complémentaire à la chirurgie ambulatoire ;

Avis du conseil de surveillance sur la motion :